

AG
19-03

JFA
16-03

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 13 mars 2018 à 13 h 15, au Pavillon de Montfort, sis au 160, route Principale à Wentworth-Nord, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
France Robillard-Pariseau	Lac-des-Seize-Îles
Timothy Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Rosa Borreggine	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jean-François Albert, directeur général adjoint, Anne-Marie Langlois, adjointe administrative de la MRC des Pays-d'en-Haut et Hugo Lépine directeur du service économique.

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

CM 59-03-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les retraits suivants :

Points 7.1 et 7.4

ADOPTÉE

CM 60-03-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 13 février 2018 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 61-03-18

REGISTRE DES CHÈQUES DE FÉVRIER 2018

ATTENDU le dépôt du registre des chèques pour le mois de février 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des chèques du mois de février 2018 totalisant la somme de 1 150 228,58 \$ pour le fonds général soit et est accepté et de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CM 62-03-18

RAPPORT MENSUEL D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du rapport mensuel d'autorisation.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : règlement n° 360-2018 modifiant le règlement n° 359-2017 établissant la date, l'heure et le lieu des réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et fixant la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement n° 359-2017 établissant la date, l'heure et le lieu des réunions du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut et fixant la date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes.

CM 63-03-18

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 318-11-2017 : COMITÉS EXTERNES - TRICENTRIS

ATTENDU QUE Mme Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, avait été nommée pour représenter la MRC au CA de Tricentris à titre de substitut;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle n'est pas membre de Tricentris;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'amender la résolution 318-11-17 concernant la participation de la MRC au conseil d'administration de Tricentris afin de remplacer Mme Nadine Brière en tant que substitut à ce comité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la résolution 318-11-2017 soit amendée afin de remplacer le nom de Mme Nadine Brière au conseil d'administration de Tricentris à titre de substitut par celui de M. François Ghali.

ADOPTÉE

DONS DE BUREAUX À CLOISON

Le préfet souligne le don de Évimbec en mobilier afin que celui-ci soit fait en toute transparence.

DOSSIERS DU PRÉFET

SUIVI SUR LA RENCONTRE AVEC PALLIA-VIE

Le préfet encourage les membres présents à supporter la fondation Pallia-Vie.

NOMINATION DU PRÉFET À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE POUR LA RÉGION DES LAURENTIDES

Le préfet indique qu'il a accepté l'invitation à siéger sur ce comité pour la région des Laurentides.

CONVERSATION RÉGIONALE DU CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES

Le préfet avise les élus et la population au sujet des pré-consultations publiques ayant actuellement cours dans la région des Laurentides et les invite à y participer le 23 mars prochain au Manoir Saint-Sauveur.

SOUPER DE LA FONDATION DES ÉCOLES DE SAINTE-MARGUERITE

Le préfet invite les gens intéressés à participer au souper de la fondation des écoles de Sainte-Marguerite et remercie ceux qui ont déjà confirmé leur présence.

SOUPER PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS

Le préfet invite les gens intéressés à participer au souper de l'organisme Prévoyance envers les aînés.

SUIVIS COMPLEXE SPORTIF

M. Tim Watchorn résume les derniers développements dans ce dossier, notamment de prochaines entrevues avec les candidats au poste de gestionnaire de projet.

CONGRÈS UMQ

Le préfet indique qu'il songe participer au prochain Congrès de l'UMQ.

RESSOURCES HUMAINES

CM 64-03-18

EMBAUCHE DE M. JEAN-FRANÇOIS ALBERT À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT TEMPORAIRE

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice générale, Mme Jackline Williams et ce, pour la période du 26 février au 26 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve l'embauche de M. Jean-François Albert à titre de directeur général adjoint jusqu'au retour de la directrice générale aux conditions discutées pour un total de 28 heures par semaine.

ADOPTÉE

CM 65-03-18

MODIFICATION DE SALAIRE TEMPORAIRE POUR MME ANNE-MARIE LANGLOIS

ATTENDU l'augmentation considérable de la charge de travail administratif due, entre autres, à l'absence d'un greffier et d'une adjointe à la direction à la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve la modification de salaire temporaire pour Mme Anne-Marie Langlois, se traduisant par une augmentation de 20 % de son salaire annuel et ce, jusqu'à nouvel ordre et rétroactif au 26 février 2016.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

CM 66-03-18

POLICIERS CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a élaboré un Programme de cadets de la Sûreté qui consiste en l'embauche de deux cadets pour la période estivale s'ajoutant aux effectifs habituels;

ATTENDU QUE les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a confirmé par l'adoption de son budget sa volonté d'obtenir les services offerts dans le cadre dudit programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets;

ATTENDU QUE la contrepartie demandée à la MRC pour ce projet s'élève à 10 000 \$, somme équivalent à 5 000 \$ pour chaque cadet embauché;

ATTENDU QUE ledit programme a été expérimenté au cours de l'été 2017 et que les élus ont manifesté leur satisfaction à la Sûreté du Québec dans le cadre du comité de sécurité publique du 3 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rosa Borreggine, représentante de Saint-Sauveur et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la conclusion d'une entente avec la Sûreté du Québec concernant l'embauche de deux policiers cadets dans le cadre du programme instauré par la Sûreté du Québec pour un coût de 10 000 \$, prévu au budget 2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Un vote est demandé.

Les maires et mairesses suivants votent CONTRE :

- François Ghali, maire de Wentworth-Nord;
- Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle.

Les maires et mairesses suivants votent POUR :

- Joseph Dydzak, maire d'Estérel;
- France Robillard-Parizeau, représentante de Lac-des-Seize-Îles;
- Tim Watchorn, maire de Morin-Heights;
- Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont;
- Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard;
- Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs;
- Gisèle Dicaire, mairesse de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson
- Rosa Borreggine, représentante de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE - DÉPÔT D'UNE LETTRE AU CONSEIL DES MAIRES

Dépôt est fait au conseil d'une lettre provenant de M. Guy Meilleur, coordonnateur en incendie à la MRC concernant une modification à apporter au schéma de couverture de risques en incendie.

CM 67-03-18

MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Attendu le schéma de couverture de risques en vigueur;

Attendu qu'après vérification auprès du Ministère, les données de la force de frappe concernant les temps de réponse doivent être modifiées pour mieux refléter la réalité des interventions;

Attendu que la problématique a été soumise au comité de sécurité incendie tenu le 28 février dernier et que le comité recommande au conseil des maires d'apporter les correctifs au schéma pour ajuster les données de la force de frappe;

Attendu la Loi sur la sécurité incendie;

Attendu qu'une éventuelle modification du schéma sera soumise à toutes les municipalités du territoire et ensuite soumise à une consultation publique afin de finalement la déposer au Ministère en vue de l'obtention d'un avis conformité;

Il est proposé par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC mandate le coordonnateur en sécurité incendie afin qu'il prépare, de concert avec le comité de sécurité incendie et le comité des directeurs incendie, une modification au schéma de couverture de risques pour ajuster les données de la force de frappe pour qu'elles reflètent plus précisément les données d'intervention des dernières années.

ADOPTÉE

CM 68-03-18

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant directeur de service incendie au comité de sécurité incendie en remplacement de M. Gérald Plante de la ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité incendie de nommer M. Alain Grégoire, directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE M. Grégoire a manifesté son intérêt à siéger à ce comité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme M. Alain Grégoire afin de siéger au comité de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut;

QUE le conseil remercie M. Gérald Plante pour l'excellence de sa collaboration au comité de sécurité incendie.

ADOPTÉE

PRIORITÉS ANNUELLES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet informe l'assemblée des priorités annuelles en sécurité publique telles qu'elles ont été discutées lors du comité de sécurité publique du 6 mars dernier soit la sécurité des aînés, l'application des règlements municipaux et la sécurité routière.

NOUVELLE ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dépôt est fait au conseil d'une lettre provenant du ministère de la Sécurité publique et portant sur la fin de l'entente de services entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Sûreté du Québec en date du 29 mars 2019.

PROGRAMME DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dépôt est fait au conseil d'une lettre provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et portant sur le programme d'aide financière « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS

Dépôt est fait pour information aux membres du conseil du rapport mensuel d'activités du service de développement économique et territorial. M. Hugo Lépine, directeur, en fait un bref résumé.

CM 69-03-18

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ORGANISATION DU SOMMET SOCIOÉCONOMIQUE 2018

ATTENDU QUE la MRC tiendra un sommet socioéconomique le 5 juin prochain dans le cadre de sa démarche de détermination des nouvelles orientations en matière de développement économique et territorial;

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à l'octroi d'un contrat à une entreprise spécialisée dans le domaine de l'organisation d'événements pour pouvoir réaliser ledit sommet;

ATTENDU QUE la MRC a lancé un appel d'offres sur invitation à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection qui a analysé toutes et chacune des soumissions reçues et leur a octroyé un pointage selon les paramètres prévus à cette fin dans le Code municipal;

ATTENDU QUE la soumission retenue comporte un prix en-deçà de l'estimé budgétaire pour ce projet et que les crédits sont donc disponibles et prévus au budget 2018 de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'OCTROYER un contrat à Sphéria inc., au montant de 11 152.18 \$, taxes incluses, pour l'organisation du sommet socioéconomique des Pays-d'en-Haut, le 5 juin prochain, selon les termes du devis d'appel d'offres contenu dans les documents de soumission;

D'AUTORISER, et elle est par les présentes autorisée, la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document devant donner suite à la présente.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CM 70-03-18

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

ATTENDU QUE la MRC souhaite pouvoir déposer une demande de financement et profiter des fonds disponibles dans l'Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2020;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt est le 9 mars 2018;

ATTENDU QUE le projet de certification «bienvenue cyclistes » s'inscrit parfaitement dans la vision stratégique de la MRC dans le plan de développement touristique des Laurentides ainsi que dans les critères d'attribution de l'EPRT;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement de 24 800 \$ à Tourisme Laurentides dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2020;

D'AUTORISER, et elle est par les présente autorisée, la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document devant donner suite à la présente.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

MODIFICATION AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CULTUREL – DÉPÔT

Dépôt est fait aux membres du conseil d'un extrait du compte rendu du comité culturel concernant la composition dudit comité.

CM 71-03-18

MODIFICATION AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CULTUREL

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06;

ATTENDU l'adoption des règles de régie interne du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 13 février 2007, signifiée par la résolution numéro CM 22-02-07;

ATTENDU qu'au terme de la séance du comité culturel tenue le 19 février 2018, les membres du comité ont convenu de recommander au Conseil des maires d'apporter des modifications aux règles de régie interne du comité culturel;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC entérine la recommandation du Comité culturel à l'effet d'apporter les modifications aux règles de régie interne du comité culturel à savoir la modification des articles 4 et 24 tel que décrit au compte rendu de la rencontre du comité culturel du 19 février 2018 déposé aux présentes.

ADOPTÉE

CM 72-03-18

NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE ET À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ CULTUREL

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06;

ATTENDU l'adoption des règles de régie interne du comité culturel de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 13 février 2007, signifiée par la résolution numéro CM 22-02-07;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler les postes de la présidence et de la vice-présidence au sein du comité culturel;

ATTENDU l'intérêt manifesté par Mme Monique Monette-Laroche et Mme Johanne Martel d'occuper, respectivement, la présidence et la vice-présidence au sein du comité du culturel;

ATTENDU qu'au terme de la séance du comité culturel tenue le 19 février 2018, les membres du comité ont convenu de recommander au Conseil des maires la nomination de Monique Monette-Laroche et de Mme Johanne Martel respectivement à la présidence et à la vice-présidence au sein du comité culturel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC entérine la recommandation du Comité culturel à l'effet de procéder à la nomination de Monique Monette-Laroche et de Mme Johanne Martel respectivement à la présidence et à la vice-présidence du comité culturel.

ADOPTÉE

PROJET INTÉGRÉ DE DIAGNOSTIC PAYSAGER DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - DÉPÔT
Dépôt est fait aux membres du conseil d'un document intitulé : *Relance du projet de diagnostic paysager du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord.*

CM 73-03-18

PROJET INTÉGRÉ DE DIAGNOSTIC PAYSAGER DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que ce projet vise à élaborer un diagnostic paysager afin de s'assurer de la connaissance des caractéristiques physico-spatiales et socioculturelles du site, d'évaluer les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur des paysages du parc linéaire et d'assurer une délimitation adéquate du territoire à protéger;

ATTENDU la convention intervenue le 16 janvier 2014 entre la Conférence régionale des élus des Laurentides et le ministre de la Culture et des Communications, pour la réalisation du « Projet intégré de diagnostic paysager du Parc linéaire du P'tit train du Nord » faisant suite à la demande financière # 520583;

ATTENDU l'abolition des Conférences régionales des élus signifiée par le dépôt à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 du projet de loi no 28;

ATTENDU l'addenda conclut le 31 mars 2015 entre le ministère de la Culture et des Communications, la conférence régionale des élus des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut confirmant le transfert de mandataire et les sommes réservées à la réalisation du projet à la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU les nombreuses difficultés rencontrées au cours des deux dernières années qui a mené la MRC des Pays-d'en-Haut à proposer nouvel échancier au ministère de la Culture et des Communications pour réaliser le projet;

ATTENDU que les représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) ont demandé que soit réitéré l'engagement financier de la MRC et de ses partenaires pour relancer le projet;

ATTENDU qu'à défaut de confirmer les engagements des partenaires, la MRC des Pays-d'en-Haut devra retourner au MCCQ les sommes dédiées au dudit projet;

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total estimé à 90 000 \$;

ATTENDU la contribution financière de la Conférence régionale des élus des Laurentides transférée à la MRC des Pays-d'en-Haut et signifiée par la convention pour un montant total de 21 000 \$;

ATTENDU l'engagement financier du ministère de la culture et des communications signifié par la convention pour un montant total de 45 000 \$ conditionnellement l'engagement des partenaires;

ATTENDU la volonté des partenaires non municipaux signifiée par les lettres d'appui en 2013 d'investir ensemble une somme de 9 000 \$;

ATTENDU la volonté des MRC signifiée par les lettres d'appui en 2013 d'investir ensemble une somme de 15 000 \$;

ATTENDU qu'au terme de la séance du comité culturel tenue le 19 février 2018, les membres du comité ont convenu de recommander au Conseil des maires de réitérer l'intérêt de la

MRC à l'égard du projet intégré de diagnostic paysager du Parc linéaire du P'tit train du Nord, de confirmer l'engagement financier de la MRC à verser une somme de 1 875 \$ conditionnellement à l'obtention des autres sources de financement assurant la viabilité dudit projet et de collaborer à la mise en œuvre dudit projet en biens et services pour une valeur de 1 875 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC entérine la recommandation du Comité culturel à l'effet de réitérer l'intérêt de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard du projet intégré de diagnostic paysager du Parc linéaire du P'tit train du Nord;

De confirmer l'engagement financier de la MRC des Pays-d'en-Haut à verser une somme de 1 875 \$ conditionnellement à l'obtention des autres sources de financement assurant la viabilité dudit projet;

De collaborer à la mise en œuvre dudit projet en biens et services pour une valeur de 1 875 \$;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

Dépôt est fait aux membres du conseil d'une invitation à une conférence de presse le 15 mars prochain concernant le projet *Stratégie jeunesse en milieu municipal*.

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 74-03-18

ROUTE VERTE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le parc linéaire Le P'tit Train du Nord – section de la MRC des Pays-d'en-Haut – fait partie de la Route verte n° 2;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du Programme VÉLOCE II – Volet 4 (entretien de la Route verte), soutient les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte pour les segments dont ils ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière doivent être acheminées au ministère au plus tard le 1^{er} mars de chaque année pour l'année financière à venir;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la MRC des Pays-d'en-Haut à déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière VÉLOCE II- Volet 4 (entretien de la Route verte) pour l'année financière 2018-2019.

ADOPTÉE

CM 75-03-18

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LE PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides ont l'opportunité de faire une demande de subvention au FARR (an 2) pour améliorer les infrastructures et services aux utilisateurs du Corridor aérobie.

ATTENDU QU'un seul demandeur n'est requis et que la MRC des Laurentides se propose afin de déposer ladite demande d'aide financière au FARR pour le compte des deux MRC et que si la subvention est accordée, les deux MRC pourront signer un protocole d'entente visant l'administration des fonds;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au FARR pour l'amélioration des infrastructures et services aux utilisateurs du Corridor aérobique;

QUE le conseil de la MRC autorise la MRC des Laurentides à déposer la demande d'aide financière au nom des deux MRC;

QU'advenant l'octroi de la subvention, la MRC des Pays-d'en-Haut s'engage à signer un protocole d'entente avec la MRC des Laurentides pour l'administration des sommes obtenues.

ADOPTÉE

CM 76-03-18

OCTROI DE CONTRAT POUR LA COMPLÉTION DU TRAJET VÉLOCITÉ À MORIN-HEIGHTS

M. Tim Watchorn, maire de Morin-Heights se retire de cette décision compte tenu qu'il est à l'embauche de David Riddell Excavation, ce qui le place en situation d'apparence de conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a octroyé des contrats David Riddell Excavation et Cusson-Morin construction pour la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 4 du trajet VÉLOCITÉ en vertu des résolutions CM 242-09-16 et CM 252-09-16;

ATTENDU QUE presque la totalité des travaux ont été exécutés en 2017 et qu'il ne reste que le pavage à effectuer en mai 2018 par David Riddell Excavation;

ATTENDU QU'un segment du trajet n'avait pas fait l'objet des appels d'offre ci-haut mentionnés ;

ATTENDU QUE David Riddell Excavation a déposé une offre de prix à 21 556,10 \$ avant taxes pour le segment à compléter;

ATTENDU QUE ce prix implique la réalisation des travaux en même temps que le pavage non réalisé en 2017;

ATTENDU QUE la firme Équipe Laurence, mandatée pour la supervision du chantier, estime que le prix déposé par David Riddell Excavation est adéquat ;

ATTENDU QUE la MRC peut contracter un contrat de gré à gré en bas de 21 743,86 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte l'offre de prix de David Riddell Excavation à 21 556.10 \$ avant taxes pour la complétion du trajet VÉLOCITÉ en 2018.

ADOPTÉE

DÉFI DE JUIN : LETTRE DE VÉLO QUÉBEC

Dépôt est fait au conseil d'une lettre provenant de Vélo Québec et portant sur le passage du Défi de juin dans certaines municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ENTENTES AVEC LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES 4 PÔLES POUR LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Dépôt est fait au conseil de deux ententes entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Coopérative de solidarité des 4 pôles : *entente relative à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du pavillon récréatif et communautaire de Montfort et entente relative à l'entretien estival du parc du corridor aérobique.*

CM 77-03-18

SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES À L'ENTRETIEN DU PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE, DU CIRCUIT DE RANDONNÉE LA MONTFORTAINE ET DU PAVILLON RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE DE MONTFORT

ATTENDU l'entente relative à l'entretien estival du parc du corridor aérobique et l'entente relative à la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du pavillon récréatif et communautaire de Montfort ;

ATTENDU la résolution 2018-02-061 de la municipalité de Wentworth-Nord signifiant à la MRC l'intention de la municipalité de prendre en charge la gestion du pavillon Montfort, notamment l'offre d'activités culturelles, l'entretien du Corridor aérobique et le réseau de sentier la Montfortaine ;

ATTENDU que l'entente concernant la gestion du circuit de randonnée La Montfortaine et du pavillon récréatif et communautaire de Montfort est échue au 1^{er} avril 2018 ;

ATTENDU la volonté de ce conseil de maintenir la vocation actuelle de ces équipements et leur accès par la population de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE signifier à la municipalité de Wentworth-Nord et à la Coop des 4 pôles son intention de signer une entente intermunicipale avec la municipalité de Wentworth-Nord concernant la gestion du corridor aérobique, du pavillon Montfort, du circuit de randonnée la Montfortaine et de la section du corridor aérobique située sur le territoire de la municipalité;

DE mandater la direction générale afin de produire pour la séance du conseil du mois d'avril un projet d'entente intermunicipale reprenant essentiellement les obligations incluses aux ententes actuelles et de négocier avec la municipalité à cet effet.

DE mandater la direction générale afin de produire pour la séance du conseil du mois d'avril un projet d'entente reprenant essentiellement les obligations incluses à l'entente sur le corridor aérobique et de négocier avec la COOP des 4 pôles à cet effet pour la portion du corridor aérobique située sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

ADOPTÉE

M. André Genest, préfet, remercie la COOP des 4 pôles et les bénévoles qui se sont occupé du pavillon Montfort depuis de nombreuses années.

M. François Ghali, maire de Wentworth-Nord remercie également ses collègues du conseil des maires de leur confiance concernant la reprise en charge des activités par la municipalité de Wentworth-Nord.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

Dépôt est fait au conseil de trois documents concernant le renouvellement de l'entente mentionnée ci-haut : une lettre du ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs, une lettre de la MRC Antoine-Labelle et le projet de renouvellement de l'entente.

CM 78-03-18

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est rattachée à l'octroi d'une aide financière ;

ATTENDU QUE les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont mis sur pied un comité de suivi de l'actuelle entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale de fourniture de service s'avère le mode de fonctionnement le plus pertinent pour recevoir cette délégation de gestion de la part du MFFP

ATTENDU QUE les membres du comité de suivi ont unanimement recommandé sa reconduction lors de la rencontre du 12 février 2018.

ATTENDU QU'il a été convenu de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable auprès des autorités du MFFP;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant la mise en œuvre du PADF et que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut désirent renouveler l'entente de services professionnels visant à les soutenir dans l'application et la gestion du programme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable sous réserve que ce projet d'entente soit ratifié par les MRC concernées et que son financement soit assuré par l'octroi d'une aide financière suffisante;

QUE le conseil autorise le préfet et le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, ladite entente dont la mise en application débute le 1er avril 2018 et se termine le 31 mars 2021.

ADOPTÉE

PAFI-O : CONSULTATIONS PUBLIQUES DU 3 AU 27 AVRIL 2018 : LES MODALITÉS RESTENT À CONFIRMER.

Le préfet invite la population à être vigilant à ces dates de consultation.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

RIDR – ADOPTION DU RÈGLEMENT 38.1

Dépôt est fait au conseil du règlement 38.1 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge modifiant le règlement 38 décrétant un coût supplémentaire à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation située dans une partie du bâtiment de l'ancien centre de tri.

CM 79-03-18

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 38.1 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant un coût supplémentaire à la suite de l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation;

ATTENDU qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 1 578 800 \$ sur une période de 20 ans pour la construction d'une installation de compostage et aménagement d'une aire de maturation et de 418 200\$ pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur, sur période de 10 ans pour un montant total de 1 997 000 \$;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut ne sera pas une utilisatrice de ces équipements et n'a pas à en défrayer les coûts;

Il est proposé par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve le règlement numéro 38-1 de la RIDR tel qu'adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

CM 80-03-18

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) : PARTICIPATION DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT À UN PROJET RÉGIONAL COMMUN, PILOTÉ PAR L'ORGANISME SYNERGIE ÉCONOMIQUE LAURENTIDES, À L'ÉCHELLE DE 5 MRC DE LA RÉGION DES LAURENTIDES, POUR L'EMBAUCHE D'AGENTS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI) CONFORMÉMENT AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré sa compétence sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles le 22 octobre 2015;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint, le 15 décembre 2016;

ATTENDU QUE la mesure 7 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut prévoit d'optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables pour les secteurs résidentiels et ICI ;

ATTENDU QUE la mesure 11 du PGMR conjoint prévoit d'optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI ;

ATTENDU les objectifs gouvernementaux et les orientations ministérielles pour la réduction de l'enfouissement des déchets ultimes;

ATTENDU QUE le régime gouvernemental de compensation de la collecte des matières recyclables est fixé au prorata de la population et des quantités recueillies provenant des résidences et des institutions, commerces et industries (ICI);

ATTENDU QUE le programme gouvernemental de redistribution des redevances supplémentaires, qui intègre les matières organiques, est fixé au prorata de la population;

ATTENDU QUE la MRC souhaite étendre aux ICI la collecte des matières organiques des ICI au courant des deux prochaines années;

ATTENDU QUE la MRC souhaite améliorer la performance de tri des matières résiduelles des ICI;

ATTENDU QUE l'ensemble du territoire de la MRC sera desservi en collecte des matières organiques d'ici la fin de l'année 2018;

ATTENDU QUE les ICI et les citoyens doivent être sensibilisés et informés afin de favoriser la meilleure participation possible;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a étudié, en collaboration avec plusieurs autres MRC et l'organisme Synergie Économique Laurentides, la mise sur pied du projet d'agents de sensibilisation et d'accompagnement des ICI;

ATTENDU QUE Synergie Économique Laurentides (SEL) est un organisme à but non lucratif basé à Sainte-Adèle, dont la mission est de maximiser la réduction des matières résiduelles et des gaz à effet de serre produit par les entreprises des Laurentides;

ATTENDU QUE cet organisme légalement constitué a été mandaté par 5 MRC de la région des Laurentides, soit celles d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord, afin de piloter et déposer auprès du FARR un projet commun pour l'embauche d'agents de sensibilisation pour les ICI, conformément aux obligations légales des PGMR en vigueur;

ATTENDU QUE ces agents de sensibilisation seraient engagés par SEL mais travailleraient physiquement dans les bureaux des MRC participants et que chaque MRC serait responsable de coordonner la priorité du travail terrain;

ATTENDU QUE ce projet, dont les coûts estimés s'élèvent à 862 000\$, s'échelonne sur 2 années et que les contributions provenant du FARR (75% du coût total du projet) visent les années financières 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite confirmer son intérêt à Synergie Économique Laurentides pour participer à ce projet mobilisateur;

ATTENDU QUE selon le montage financier projeté, la contribution financière des 5 MRC participantes serait inférieure à 20% des coûts estimés et que cette contribution serait en nature (ressources humaines pour la gestion du projet);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut appuie le projet d'agent de sensibilisation et d'accompagnement des ICI pour une période de deux ans;

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut mandate l'organisme Synergie Économique Laurentides pour qu'il dépose une demande d'aide financière au *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) pour le projet régional d'agent de sensibilisation et d'accompagnement des ICI pour une période de deux ans;

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut accepte de contribuer financièrement au partage d'une enveloppe globale estimée à 20% ou moins, selon une répartition qui reste à définir entre les 5 MRC participantes;

QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la direction générale à signer toutes demandes et tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet d'agent de sensibilisation et d'accompagnement des ICI.

ADOPTÉE

APPEL D'OFFRES GMR – BACS – 2018-2019 : FOURNITURE DE BACS ROULANTS – OCTROI DE CONTRATS

Dépôt est fait au conseil d'un document indiquant le prix des bacs roulants et de différents accessoires pour les années 2016-2017 et 2018.

CM 81-03-18

FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES GMR-BACS-2018-2019 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres numéro GMR-BACS-2018-2019 pour la fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 7 mars 2018 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coûts (sans taxes)	Conformité
IPL Inc	527 753.52 \$	oui

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;

ATTENDU QUE la MRC devra financer l'achat d'une partie de ces bacs roulants par règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC octroie le contrat GMR-Bacs-2018-2019 pour « Fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles », au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *IPL Inc.* pour un montant total de cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante-trois dollars et cinquante-deux cents (527 753.52 \$) plus taxes;

QUE le conseil de la MRC octroie le contrat GMR-Bacs-2018-2019 pour « Fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles », au plus bas soumissionnaire conforme, pour *l'Option de commande en cours de validité de contrat des bacs roulants et autres accessoires*, selon les prix unitaires soumis par la compagnie *IPL Inc.*

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil du bordereau de correspondance.

DEMANDES D'APPUI À LA MRC

CM 82-03-18

MAISON DES JEUNES DE SAINTE-ADÈLE – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de la Maison des jeunes de Sainte-Adèle et ayant pour objet : lettre d'appui pour demande de subvention;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Adèle désire soumettre sa candidature afin d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du programme de financement ÉcoAction;

ATTENDU QU'afin de pouvoir soumettre cette demande de subvention, la Maison des jeunes doit obtenir une lettre d'appui pour leur candidature;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'appuyer la Maison des jeunes de Sainte-Adèle dans sa demande de subvention dans le cadre du programme de financement ÉcoAction.

ADOPTÉE

CM 83-03-18

MRC DE PONTIAC – FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Pontiac demandant au gouvernement d'assurer un financement à long terme du transport collectif et adapté;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC partage le point de vue de la MRC de Pontiac et estime qu'un financement à long terme du transport collectif et adapté permettra de mieux développer cet important volet de transport sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présent :

D'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches;

DE demander au gouvernement de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux.

DE transmettre cette résolution à la MRC de Pontiac ainsi qu'au ministre des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

ADOPTÉE

CM 84-03-18

MRC MARIA-CHAPDELAINÉ – FINANCEMENT DES CHEMINS FORESTIERS

ATTENDU la demande d'appui de la MRC Maria-Chapdelaine concernant sa demande au gouvernement du Québec de réviser ses politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présent :

D'appuyer la MRC Maria-Chapdelaine dans sa demande au gouvernement du Québec de réviser ses politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 85-03-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (15h35)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard propose la levée de l'assemblée.

André Genest,
Préfet

Jean-François Albert
Directeur général adjoint